



SI-MW

Préavis no 15
12 juillet 2001

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

- une demande de crédit d'investissement de fr. 650'000.-- pour l'achèvement en 2 étapes de la rénovation des conduites d'eau et de gaz ainsi que les travaux de rénovation du réseau de distribution électrique à la Rue Roger-de-Guimps;
- une demande de crédit d'investissement de fr. 223'000.-- pour la construction d'une nouvelle station transformatrice dans le périmètre du stade municipal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

RUE ROGER-DE-GUIMPS

Les conduites de distribution des réseaux d'eau et de gaz de la Rue Roger-de-Guimps sont inscrites depuis de nombreuses années au répertoire des conduites à problème. Actuellement de 125 mm pour l'eau et de 100 mm pour le gaz, le calibre des conduites est insuffisant et entraîne des pertes de charge, donc des pertes d'énergie dans le transport et la distribution.

Ces dernières années, quelques fuites d'eau ont nécessité des interventions d'urgence. En plus, la recherche systématique de fuites de gaz, que nous effectuons chaque année sur le réseau, est régulièrement positive dans cette rue en particulier.

Une première étape de rénovation a été réalisée en 1997 sur le tronçon allant de la Rue du Midi à la Rue des Chaînettes. Par le présent préavis, nous sollicitons le crédit nécessaire pour entreprendre la suite des travaux, à savoir :

- Une deuxième étape de rénovation sur un tronçon de 250 m allant de la Rue des Chaînettes en direction de l'Avenue Kiener, dont la réalisation est prévue en automne 2001.

- Une troisième étape de rénovation sur le dernier tronçon de 150 m allant jusqu'à l'Avenue Kiener, dont la réalisation est prévue en 2002.

On profitera des fouilles pour entreprendre également quelques travaux de rénovation sur le réseau électrique.

Réseaux eau et gaz

La deuxième étape de rénovation, prévue en automne 2001, comprend le remplacement des conduites d'eau et de gaz sur un tronçon de 250 m allant de la Rue des Chaînettes en direction de l'Avenue Kiener. Les travaux incluent la mise en conformité des branchements en direction de toutes les rues adjacentes ainsi que les raccordements de l'Etablissement secondaire Léon-Michaud et du Centre professionnel (CEPNV). Une fois réalisée, cette rénovation permettra, dans des interventions ultérieures, la remise en état des conduites des Rues des Vergers, des Oiseaux et des Alpes.

La conduite d'eau, en fonte Ø 125, sera remplacée par une conduite en PE Ø 160, comme le prévoit le plan directeur des eaux.

La conduite de gaz en fonte a un diamètre insuffisant (Ø 100). Elle sera remplacée par une conduite en PE Ø 160.

Ces rénovations assurent la qualité et la sécurité de l'approvisionnement dans le quartier et constituent une anticipation sur la conception des réseaux qui seront mis en place lors de la réalisation de la future collectrice sud.

Réseau électrique

La restructuration de la distribution d'électricité à basse tension consiste à alimenter les immeubles à partir d'armoires de distribution montées en boucle. Quatre armoires seront ainsi posées, incluant celles qui alimentent les Rues des Alpes, des Oiseaux et des Vergers.

Les câbles qui alimentent les luminaires d'éclairage public seront remplacés.

Entre le CEPNV et l'Avenue Kiener, deux nouveaux tubes PE permettront de relier la station du Centre professionnel à celles de Pierre-de-Savoie et du Pré-du-Canal par les futurs câbles 20 kV.

Deux tubes en attente seront également posés sur toute la longueur du tronçon.

Financement

Devis de la deuxième étape de rénovation prévue en automne 2001 (tronçon de 250 m allant de la Rue des Chaînettes en direction de l'Avenue Kiener) :

DESIGNATION	COÛT	TOTAL PARTIEL	TOTAL GENERAL
Réseau d'eau potable :			
Appareillage	75'000.-		
Génie civil	66'000.-	141'000.-	
Réseau de gaz :			
Appareillage	54'000.-		
Génie civil	55'000.-	109'000.-	
Electricité :			
Matériel	85'000.-		
Génie civil	36'000.-	121'000.-	
Eclairage public			
Matériel	13'000.-		
Génie civil	6'000.-	19'000.-	390'000.-

Devis de la troisième étape de rénovation prévue en 2002 (sur un tronçon de 150 m jusqu'à l'Avenue Kiener) :

DESIGNATION	COÛT	TOTAL	TOTAL GENERAL
Réseau d'eau potable :			
Appareillage	44'000.-		
Génie civil	52'000.-	96'000.-	
Réseau de gaz :			
Appareillage	42'000.-		
Génie civil	48'000.-	90'000.-	
Electricité :			
Matériel	36'000.-		
Génie civil	26'000.-	62'000.-	
Eclairage public :			
Matériel	7'000.-		
Génie civil	5'000.-	12'000.-	260'000.-

Tous les montants s'entendent hors TVA.

La dépense est inscrite au plan des investissements de 2001 et 2002. Une subvention ECA d'environ fr. 24'000.-- est escomptée pour les travaux à entreprendre sur le réseau d'eau.

Imputation et amortissement

La dépense totale de fr. 650'000.-- sera imputée au compte no 8'101 "Roger-de-Guimps - SI" et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement des SI, no 928.1801, dont le solde au 31 décembre 2000 était de fr. 5'186'232.--.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation seront de fr. 28'000.--; ce montant comprend les frais d'intérêts variables du capital investi, estimés à fr. 15'000.-, et les frais d'entretien, fr. 13'000.-- (2 %).

STATION TRANSFORMATRICE DU STADE MUNICIPAL

Cette nouvelle station répond aux besoins en énergie du stade municipal et des bâtiments situés aux environs. Elle permettra notamment d'alimenter le CTP (Centre de Traitement Psychiatrique) en construction. Elle répond également à la volonté de séparer des stations Paillard 1 et 2 tous les consommateurs qui ne dépendent pas du Centre St-Roch.

Construction de la station

Placée dans le périmètre du stade, en bordure de l'Avenue-des-Sports (derrière l'affichage du Totomat), cette station sera uniquement accessible depuis l'Avenue-des-Sports. Il s'agit d'une construction préfabriquée en béton qui a déjà été utilisée pour l'alimentation du chantier du tunnel de Pomy.

Raccordement au réseau à moyenne tension

Cette station s'intègre dans la boucle 20 kV en construction pour l'alimentation d'Expo.02 ainsi que pour le secours, depuis le poste d'injection de Montagny, du réseau de distribution de la zone du Valentin alimentée par le poste d'injection de Pierre-de-Savoie.

Distribution "basse tension"

L'éclairage du stade sera directement raccordé à la station montée à l'emplacement de l'armoire de distribution actuelle. D'une puissance de 160 kW, cette installation était alimentée depuis les stations voisines, "Patinoire" et "Paillard 2".

Le CTP (puissance prévue 280 kVA) se trouve également à proximité immédiate, de même que le Centre de formation de l'Union Vaudoise des Garagistes.

Réseau de gaz 5 bar

La conduite de transport de gaz de 5 bar qui longe l'Avenue-des-Sports se trouve à proximité immédiate de l'endroit prévu pour la construction de la station électrique. Il est donc nécessaire de la détourner sur quelques mètres.

Devis :

Démontage et transport bâtiment	fr.	7'000.--
Génie civil et maçonnerie		10'000.--
Déplacement d'une conduite gaz en fonte DN 150 mm		15'000.--
Appareillage électrique MT et transformateur		44'000.--
Raccordement basse tension		15'000.--
Boucle de câbles MT Marive-Stade-Sports		80'000.--
Génie civil Marive-Stade-Sports		46'000.--
<u>Divers et imprévus</u>		<u>6'000.--</u>
Total	fr.	223'000.--

=====
=====

Financement

Un montant de fr. 200'000.-- est inscrit au plan des investissements pour cette dépense.

Imputation et amortissement

La dépense totale de fr. 223'000.-- sera imputée au compte no 8'104 "station transfo. stade - SI" et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement des SI, no 928.1801, dont le solde au 31 décembre 2000 était de fr. 5'186'232.--.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation seront de fr. 9'500.--; ce montant comprend les frais d'intérêts variables du capital investi, estimés à fr. 5'000.--, et les frais d'entretien, fr. 4'500.-- (2 %).

* * * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre à la Rue Roger-de-Guimps l'achèvement en 2 étapes de la rénovation des conduites d'eau et de gaz ainsi que les travaux de rénovation du réseau de distribution électrique proposés dans le présent rapport;

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 650'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense totale de fr. 650'000.-- sera imputée au compte no 8'101 "Roger-de-Guimps - SI" et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement des SI, no 928.1801;

Article 4.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'une nouvelle station transformatrice dans le périmètre du stade municipal;

Article 5.- : Un crédit d'investissement de fr. 223'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 6.- : La dépense totale de fr. 223'000.-- sera imputée au compte no 8'104 "station transfo. stade - SI" et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement des SI, no 928.1801.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

O. Kernén

J. Mermod

Annexes : plans

Délégué de la Municipalité : Monsieur le Syndic

Adopté par le Conseil communal le 6 septembre 2001